

**FORMATION INTER-ENTREPRISES \***

**8 jours**

**DSN (Déclaration Sociale Nominative) - Traiter la paie et les déclarations sociales**  
**Fiabiliser sa DSN**

**à partir de 2960 € net de taxe par participant**

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- Procéder au traitement de la paie
- Maîtriser le calcul des charges sociales
- Etablir les cotisations sociales, traiter les déclarations sociales et fiscales
- Prendre en compte l'actualité de la paie et de la législation sociale
- Préparer et établir la paie
- Compléter et sécuriser sa Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- Contrôler la paie, les déclarations sociales et le paiement des cotisations

**PRÉ-REQUIS**

Sans niveau spécifique

**AIDES AU FINANCEMENT \*\***

Compte Personnel de Formation (CPF)

\*\* *sous conditions*

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

100% Présentiel

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

**MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES**

Pouvant être associé à un cce

**ACCESSIBILITÉ ET HANDICAP**

Contactez-nous

*\* Toutes nos formations sont possibles en INTRA-ENTREPRISE (devis sur demande).*

Retrouvez toutes les informations sur  
**laho-formation.fr**

**N° Vert 0 805 384 384**



## INFORMATIONS LÉGALES



RS5369 : Traiter la paie (Certificat de Compétences en Entreprise-CCE)

Date de début de validité

17/03/2021

Certificateur(s)



## PROGRAMME DE LA FORMATION

Depuis sa mise en place, la DSN évolue chaque année. Le 29 décembre 2023, un décret est sorti avec des modifications importantes et des modalités de procédure de fiabilisation des déclarées en DSN. Si des anomalies sont constatées, les entreprises devront corriger leur DSN sous peine de pénalité, d'où l'importance de fiabiliser et sécuriser ses pratiques.

## Traiter des variables de paie et constitution du salaire brut

- Réglementation générale et comparatif légal / conventionnel
- Définition de la mensualisation
- Définition et calcul des éléments accessoires du brut : heures supplémentaires, heures complémentaires, avantages en nature, primes et indemnités soumises, absences (diverses, maladie, maternité, accident de travail)

## Etablir des cotisations sociales

- Calcul du plafond de la sécurité sociale et des tranches de rémunérations : méthode de la régularisation progressive mensuelle
- Analyse des cotisations URSSAF : point de vigilance sur les lignes de cotisations dites « sensibles »
- Analyse des cotisations retraite complémentaire obligatoire et de retraite supplémentaire facultative
- Analyse des cotisations prévoyance complémentaire : prévoyance lourde, frais de santé...
- Calcul du net imposable et du montant net social
- Traitement des réductions des cotisations et des exonérations

## Traiter des éléments constitutifs du salaire net

- Définition des frais professionnels, des titres-restaurants
- Calcul de la saisie sur salaire
- Définition des primes et indemnités non soumises
- Distinction acompte et avance
- Calcul du prélèvement à la source

## Effectuer le contrôle du bulletin

- Réintégration des excédents fiscaux et sociaux
- Pointage des bases et taux

## Gérer et traiter la Déclaration Sociale Nominative (DSN)

- Etablir et contrôler la déclaration sociale nominative
- Opérer le calcul des prestations et les signalements d'événements (arrêts de travail, fin de contrat, gestion d'amorçage des données variables) en DSN
- Etablir la déclaration et le paiement des cotisations
- Définir les types de cotisations à déclarer : nominatives, agrégées, établissement
- Catégoriser les cotisations sociales et rubriques à compléter dans la DSN
- Prélèvement à la source (PAS) de l'impôt sur le revenu : rubriques à compléter dans la DSN
- Appliquer la bonne procédure pour effectuer le paiement des cotisations (URSSAF, recouvrement social unique)
- Intégrer en DSN les dernières évolutions législatives et réglementaires

## CETTE FORMATION EST PROPOSÉE DANS NOS CENTRES DE :

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES  
BEAUVAIS  
LAONLENS  
ROUBAIX  
SAINT-OMER

## PROCHAINES SESSIONS

### AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

Session 1 : 20, 22 mai, 3, 5, 10, 12, 19 et 20 juin 2025  
↳ passage CCE possible le 27 juin 2025

Session 2 : 17, 19, 24, 26 novembre, 1er, 4, 9 et 11 décembre 2025

### BEAUVAIS

Session 1 : 3, 4, 10, 11, 17, 18, 24 et 25 juin 2025

### LAON

Session 1 : 2, 3, 9, 10, 16, 17, 22 et 23 octobre 2025

### LENS

Session 1 : 8, 11, 15, 22, 29 septembre, 6, 13 et 14 octobre 2025

### ROUBAIX

Session 1 : 8, 11, 15, 22, 29 septembre, 6, 13 et 14 octobre 2025

### SAINT-OMER

Session 1 : 2, 3, 9, 10, 16, 17, 22 et 23 octobre 2025

